

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Pour-une-ethique-de-la-liberte-d-expression-vu-du-Quebec>

Les événements survenus en France permettent de réfléchir aux limites de la liberté d'expression.

Pour une éthique de la liberté d'expression, vu du Québec

- Réflexions et travaux -

Date de mise en ligne : vendredi 16 janvier 2015

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

L'assassinat brutal des journalistes de Charlie Hebdo a donné lieu, dans les heures qui ont suivi, à une exaltation de la liberté d'expression. Ce journal, analysait Stéphane Baillargeon, a fait de cette liberté un « absolu ». « [Le droit qui fait tomber tous les autres](#) », titrait Le Devoir. Charlie Hebdo « avait même le droit d'être injuste [...] », écrivait Lysiane Gagnon dans La Presse. L'horreur du drame explique ces réactions à chaud. Il convient pourtant de les soumettre à une réflexion critique.

D'abord, on ne peut qualifier d'absolue la liberté d'expression. Elle est incontestablement un droit fondamental et d'une importance particulière. Mais toute fondamentale qu'elle soit, cette liberté ne constitue pas une fin en soi. Sur le plan des principes et des valeurs, sa visée, comme celle des autres droits et libertés, est plus profonde encore. Le préambule de la Charte québécoise le précise fort opportunément : « Le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix. »

Ainsi, certaines de nos lois limitent déjà la liberté d'expression : la diffamation, l'incitation à la haine et à la violence, le harcèlement sont interdits. Au nom de l'ordre public, on ne peut crier de son balcon à 11 h du soir en invoquant sa liberté.

Mais, au quotidien, nos libertés sont avant tout régulées par l'éthique. C'est elle qui donne sens à nos actions parce qu'elle repose sur nos valeurs. Ainsi, les médias n'ont pas diffusé l'image de ce policier assassiné sur le trottoir par respect pour sa personne et sa famille. On ne diffuse pas non plus les décapitations.

L'éthique passe aussi par les vertus qui règlent nos actions et, au premier chef, la prudence. C'est cette disposition du jugement qui nous fait agir selon la raison en anticipant les conséquences bonnes ou mauvaises de nos actes. Certains sont précautionneux, d'autres sont audacieux, mais tout aussi prudents. À chaque bout du spectre logent les pusillanimes et les téméraires. Ceux-là ne le sont pas.

Perceptions différentes

En exerçant notre liberté d'expression, la prudence, ainsi comprise, s'impose donc. D'autant que l'acte de s'exprimer implique aussi bien celui qui parle que celui qui reçoit la parole. Une maxime thomiste dit : « Ce qui est reçu est reçu en la manière de celui qui reçoit. » Ainsi, la représentation de Mahomet est pour les musulmans une insulte blasphématoire, alors qu'elle est pour les Occidentaux banale et sa caricature, au pire, irrévérencieuse. Le jugement prudentiel, on en convient, est ici fort difficile à poser.

Bien sûr, la liberté d'expression comprend la moquerie, la satire, l'ironie, la caricature, voire la provocation. Ainsi, Gandhi et Luther King ont consciemment provoqué le pouvoir. C'était pour obtenir justice. Charlie Hebdo dénonce à raison la barbarie islamiste. Mais on peut narguer aussi pour « faire râler » et susciter la riposte. On en connaît les effets néfastes dans nos relations interpersonnelles ; on en est moins conscient quand il s'agit de la parole publique. Aussi, le recours aux moyens forts d'expression doit être proportionné à l'importance des enjeux.

La prudence peut aussi mener à conclure qu'il vaut mieux s'abstenir s'il apparaît que les conséquences de la prise de parole seront plus dommageables que l'abstention. Ainsi, les médias anglophones, contrairement aux francophones, ont jugé préférable de ne pas publier les caricatures de Charlie Hebdo. Pour certains, c'était là donner

raison aux terroristes. Je préfère penser que chacun a fait un choix prudentiel différent.

Cela dit, celui qui s'exprime ne peut être volontairement insultant, car c'est porter atteinte à la dignité de celui ou ceux à qui il s'adresse. C'est éthiquement la limite à ne pas franchir. Mais l'insulte ne justifie en rien le recours à la violence pour obtenir justice. On la rétablit par la protestation, la dénonciation, en exigeant des excuses, même au risque de ne pas les obtenir.

Enfin, il existe une éthique particulière vieille de deux millénaires. J'ose m'y rattacher comme en un idéal prometteur. Il s'agit de ce « conseil évangélique » éminemment paradoxal, mais empreint d'une immense sagesse. Il dit : « Heureux les doux. » Il repose sur la conviction que la douceur est plus efficace que l'agressivité. À la condition de ne pas séparer cette prescription de deux autres : « Heureux les assoiffés de justice », « Heureux les artisans de paix ». Cela va jusqu'à aimer ses ennemis comme moyen le plus sûr de stopper la violence. Gandhi, le bouddhiste, en est l'archétype moderne et universel.

Cette courte réflexion n'épuise pas le sujet. Les événements de la semaine dernière invitent surtout et plus que jamais à approfondir et à mettre à jour notre éthique journalistique.

Jean-Pierre Proulx * pour [Le Devoir](#)

Jean-Pierre Proulx * Journaliste et Professeur à l'Université de Carufel. Le Devoir

[Le Devoir](#). Québec, 16 janvier 2014.